

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 juin 2023
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 5 juin 2023, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente des Émirats arabes unis
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que les Émirats arabes unis, qui assurent la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de juin 2023, entendent organiser un débat public au niveau ministériel sur le thème « Menaces contre la paix et la sécurité internationales : les changements climatiques et la paix et la sécurité », le mardi 13 juin 2023 à 10 heures, dans la salle du Conseil.

Afin d'orienter les débats sur le sujet, les Émirats arabes unis ont établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentante permanente
(Signé) Lana Nusseibeh

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 juin 2023).



Annexe à la lettre datée du 5 juin 2023 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public tenu au niveau ministériel le 13 juin 2023 par le Conseil de sécurité sur le thème « Menaces contre la paix et la sécurité internationales : les changements climatiques et la paix et la sécurité »

Contexte

Les changements climatiques sont le plus grand défi de notre époque. Leurs conséquences interdépendantes – intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, élévation du niveau de la mer, insécurité alimentaire et hydrique, perte de biodiversité et aggravation des risques sanitaires – mettent en péril la vie humaine, les moyens de subsistance et les écosystèmes et compromettent la stabilité nationale, régionale et mondiale. Ce défi multidimensionnel est sans précédent. Pour réagir efficacement, il faut que les différents piliers de notre système multilatéral mènent une action complémentaire, chacun selon son mandat. Au cours de ce débat public du Conseil de sécurité, les participants examineront les répercussions des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ». Ils étudieront comment les mandats définis par le Conseil de sécurité en tenant compte des changements climatiques peuvent aider à surmonter les faiblesses, à réduire les facteurs de vulnérabilité et les besoins humanitaires et à promouvoir la résilience des sociétés.

Objectifs

La réunion vise à examiner comment les changements climatiques peuvent empêcher les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies d'exécuter leurs mandats, aussi bien de parvenir aux populations à risque et d'assurer leur protection que de gérer les tensions et soutenir les processus de paix et la pérennisation de la paix. Le débat s'appuiera sur les leçons apprises dans les zones en proie à un conflit ou sortant d'un conflit où des missions de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales des Nations Unies ont été déployées. Il montrera, à l'aide d'exemples transrégionaux concrets, comment l'action climatique peut servir de tremplin à la prévention des conflits, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Il mettra en avant les synergies qui pourraient être créées entre les acteurs de la sécurité, de l'aide humanitaire, du développement et de l'action climatique et qui permettraient de réduire et, à terme, d'éliminer l'instabilité et la fragilité.

En faisant fond sur cette base, les participants réfléchiront à la question de savoir comment le Conseil de sécurité peut faciliter l'adoption d'une démarche fondée sur la collaboration et la concertation pour le traitement de la question des changements climatiques et de la paix et de la sécurité, et comment cibler et adapter l'action climatique pour qu'elle cadre avec la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombant au Conseil.

Contexte

Le Conseil de sécurité s'est réuni pour la première fois en 2007 pour examiner la questions des changements climatiques et de la paix et de la sécurité. Depuis lors, on dispose de plus en plus de données montrant que les changements climatiques influent sur la paix et la sécurité internationales, ajoutent à la souffrance humaine et exacerbent l'instabilité politique, le stress économique, les déplacements forcés et la

compétition pour les ressources, en particulier dans les zones fragiles ou touchées par un conflit. Facteur de multiplication des risques, les changements climatiques peuvent également engendrer de nouveaux risques pour la sécurité, notamment des conflits intercommunautaires ou transfrontaliers liés à la raréfaction des ressources ou à la mobilité humaine.

Les changements climatiques ont des répercussions sur l'acheminement vers la paix. Les conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes attisent la compétition pour les ressources, situation qui a été observée notamment en Colombie, en Iraq, au Mali et en République centrafricaine. Les effets climatiques ont également entravé les efforts de règlement des conflits. Au Darfour, la désertification a poussé à la violence et avivé de vieilles rancœurs politiques, tandis qu'en Somalie, l'État affaibli n'a pas pu faire face efficacement à une sécheresse prolongée et inédite, situation qui a été exploitée par le groupe terroriste des Chabab. Les changements climatiques compliquent encore l'action de maintien et de consolidation de la paix, comme il a été constaté dans plusieurs contextes – du Soudan du Sud, où la mission des Nations Unies s'efforçait de faire face aux déplacements et au conflit causés par le climat, à Haïti, où l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes climatiques aggrave les crises humanitaire, politique et sécuritaire.

En outre, les effets différents qu'ont les changements climatiques sur chaque sexe ont de fortes répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les effets néfastes des changements climatiques, notamment l'insécurité alimentaire, les déplacements et l'accroissement de la violence sexuelle liée aux conflits. En outre, les femmes sont souvent tenues à l'écart des processus de décision concernant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Les données dont on dispose montrent qu'en permettant aux femmes de jouer leur rôle d'agentes du changement, les travaux sur les changements climatiques et la paix et la sécurité qui tiennent compte des questions de genre peuvent contribuer à la stabilité et à l'égalité des genres.

Face à ces différents problèmes, les acteurs régionaux, nationaux et locaux ont pris l'initiative de s'attaquer aux risques climatiques menaçant la paix et la sécurité internationales. En voici quelques exemples : selon le Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, la lutte contre la dégradation de l'environnement permettra de réduire les risques de conflit ; le Forum des îles du Pacifique a élaboré une stratégie régionale sur les changements climatiques et la sécurité qui tient compte de la problématique femmes-hommes ; les effets climatiques sur la paix et la sécurité ont été pris en compte dans de nombreux plans d'action nationaux ; les collectivités locales et les organisations de la société civile en Colombie ont mis en place des stratégies locales de prévention des conflits qui prennent en compte l'incidence des changements climatiques sur la compétition pour les ressources et l'instabilité politique.

La coordination au sein des Nations Unies a joué un rôle déterminant dans l'attention accordée au lien entre les changements climatiques et la paix et la sécurité, comme en témoigne le mécanisme de sécurité climatique, une initiative interinstitutions du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Département des opérations de maintien de la paix. En 2021, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a créé le Groupe de travail régional des Nations Unies sur les changements climatiques, la sécurité, l'environnement et le développement en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

En principe, le Conseil de sécurité a reconnu que les effets néfastes des changements climatiques risquent de compromettre la paix et la sécurité internationales. Il prend en considération de plus en plus les effets des changements climatiques lorsqu'il prend des décisions sur certains dossiers, comme l'Iraq, la Somalie, le Soudan du Sud et l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Il a reconnu par ailleurs la nécessité d'effectuer des évaluations complètes des risques et de mettre en place des stratégies de gestion des risques liés aux changements climatiques. Cela étant, le Conseil a agi jusqu'ici au coup par coup et doit encore élaborer une stratégie globale pour s'attaquer à la question des changements climatiques et de la paix et de la sécurité. Cela est dû en partie à l'ampleur et à la complexité sans précédent du problème et à la difficulté de définir son rôle parallèlement aux mandats d'autres organes des Nations Unies, en particulier le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'entité des Nations Unies chargée de soutenir l'action mondiale face aux changements climatiques.

Des cadres stratégiques et opérationnels couvrant tous les aspects de la question des changements climatiques et de la paix et de la sécurité sont nécessaires pour apporter des solutions efficaces. Quels que soient les mandats, aucun acteur ou secteur n'est en mesure de s'attaquer à lui seul à la question des changements climatiques et aux risques qu'ils posent pour la sécurité.

À l'avenir, le Conseil de sécurité devra faire fond sur la collaboration pour développer et appuyer efficacement les activités de règlement des conflits et de consolidation de la paix tenant compte du climat, l'accent devant être mis sur la complémentarité avec les travaux du secrétariat de la Convention-cadre et d'autres entités et organismes s'occupant du climat. Par ailleurs, le Conseil peut améliorer la transparence et l'inclusion en associant activement des pays autres que ses membres et diverses parties prenantes au débat sur les changements climatiques et la paix et la sécurité.

Questions devant servir à orienter le débat

1. Comment le Conseil de sécurité peut-il mieux prendre en compte les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans son action de prévention des conflits, de règlement des conflits et consolidation de la paix ?
2. Quelles sont les meilleures pratiques et mesures politiques qui permettent, au regard de l'acheminement vers la paix, de remédier aux facteurs de fragilité dus au climat dans les pays touchés par un conflit ? Quelles sont les solutions intégrées qui peuvent être développées, accélérées ou reproduites pour surmonter les causes de fragilité, faire progresser le règlement des conflits et pérenniser la paix ?
3. Comment le Conseil de sécurité peut-il utiliser au mieux les conclusions des stratégies de gestion des risques que les missions opérant dans des pays exposés aux effets des changements climatiques sont chargées de mettre en œuvre, afin d'éclairer ses travaux ? Comment les mandats des opérations de paix pourraient-ils être affinés au vu de ces conclusions, et comment la prise en compte de la vulnérabilité face au climat dans les rapports du Secrétaire général peut-elle y contribuer ?
4. Quels mécanismes peuvent être mis en place pour contrôler et évaluer l'efficacité des initiatives de règlement des conflits et de consolidation de la paix tenant compte des effets climatiques, notamment pour ce qui est de l'établissement de rapports périodiques, de l'évaluation et de l'utilisation d'indicateurs et de critères de référence pour mesurer les progrès et garantir le respect de l'obligation de rendre compte ?

5. Comment pouvons-nous renforcer la collaboration entre le Conseil de sécurité et les initiatives locales et régionales qui portent sur les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité ?

6. Comment le Conseil de sécurité peut-il mettre en place des mécanismes transparents et ouverts pour dialoguer sur la question des changements climatiques et de la paix et de la sécurité avec les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes ? Comment peut-il mieux faire connaître les points de vue et entendre les voix des personnes les plus touchées, en particulier les femmes et les enfants, afin que la question des changements climatiques et de la paix et de la sécurité soit abordée de manière à n'exclure personne, en tenant compte de la problématique femmes-hommes ?

Intervenants

- Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix (à confirmer)
- L'ancien Président colombien, lauréat du prix Nobel de la paix et membre des Sages, Juan Manuel Santos
- Une représentante de la société civile

Modalités de la réunion

La réunion ministérielle se déroulera sous la forme d'un débat ouvert et sera présidée par la Ministre du changement climatique et de l'environnement des Émirats arabes unis, Mariam Almheiri. La participation au niveau ministériel est encouragée. Tous les participants sont invités à faire preuve de concision et à privilégier l'essentiel dans leurs interventions. Les Émirats arabes unis encouragent les membres du Conseil de sécurité et les autres États Membres à faire des déclarations conjointes, dans la mesure du possible.

Les États Membres qui souhaitent participer au débat en personne sont invités à indiquer le nom de leurs intervenants sur la liste des orateurs et oratrices à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE. Il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Les inscriptions au débat seront ouvertes le jeudi 8 juin 2023 à 9 h 30. Il est rappelé aux délégations que, peu avant le début de la réunion, les délégations qui se sont inscrites recevront par courriel la liste des orateurs et oratrices, ainsi que le lien renvoyant à la liste évolutive.

La liste des orateurs et oratrices sera établie suivant l'ordre chronologique de réception des demandes. Les délégations sont priées de limiter la durée de leurs interventions à quatre minutes.